

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL: 3617.INFOGREFFE OU www.infogreffe.fr

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE
L'OUEST

50 BD. FELIX GRAT
53000 LAVAL

V/REF :

N/REF : 71 B 6 / 2006-R-15

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 24/02/2006,

REQUETE EN DATE 20.02.2006 DEMANDANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX
APPORTS .

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE LAVAL en date du 22/02/2006

- MR HUBER ANDRE EST NOMME AFIN D'EVALUER LES APPORTS DE TITRES
EFFECTUES.

- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

Société par actions simplifiée

50 BD. FELIX GRAT

53000 LAVAL

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-R-15 le 24/02/2006

R.C.S. LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

Fait à LAVAL le 24/02/2006,

Le Greffier



REQUETE
A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Le soussigné :

Monsieur **Philippe BOURBON**, agissant en qualité de Président de la société **FITECO**, société par actions simplifiée au capital de 5 316 000€, dont le siège social est à LAVAL (53000) – 50 Boulevard Félix GRAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro B 557 150 067;

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société **FITECO** envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apports, ci-après désignés :

- Apports en nature de titres de la société d'Audit d'Expertise et de Commissariat aux comptes « **SAEC** », société anonyme au capital de 1 200 000€ dont le siège social est à ALENCON (61000) – 17B Rue St Blaise – immatriculée au RCS ALENCON sous le n° 398 226 324.

Ces apports seraient effectués par :

Monsieur Daniel **BEAUMONT**, Monsieur Dominique **HUE** et Monsieur Georges **CHAUVEL-TREPIER**.

- Apport en nature de titres de la société **SONOREX**, société anonyme au capital de 86 400€ dont le siège social est à CAEN (14000) – 149 Rue de la délivrande – Péricentre IV – immatriculée au RCS CAEN sous le n° 323 514 356.

Cet apport serait effectué par :

Monsieur Jean-Pierre **LENGLINE**.

- Apports en nature de titres de la société **GROUPE SECO**, société au capital de 55 600€ dont le siège social est à PARIS (75017) – 17 Rue Alfred Roll – immatriculée au RCS PARIS sous le n° 389 911 413.

Ces apports seraient effectués par:

Monsieur Pierre **CASSE**, Monsieur Jean-Claude **FOULON** et Monsieur Philippe **ARNOUX**.

Les conditions et modalités de ces apports seraient déterminés dans un contrat d'apport à établir entre **FITECO** et les apporteurs.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles L 225-147 du Code de commerce, 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, modifié par le décret du 10 février 2005, en qualité de Commissaire aux apports :

- Monsieur **André HUBER** demeurant à SOISSONS (02200) – Tour Saint Waast – 10 Place de Laon, Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens.

avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer les apports consentis par les apporteurs ci-dessus désignés ;
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés ;
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967, modifié par le décret du 10 février 2005.

Fait à LAVAL
Le 16 février 2006

Philippe BOURBON



ORDONNANCE

2006818/27

Nous, Blaise ZAGO, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier.

Vu les articles L 225-147 et L 236-11 du Nouveau Code de Commerce,

Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié.

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

DESIGNONS :

Mr HUBER André
Tour Saint Waast-
10 place de Laon
02200 SOISSONS

En qualité de Commissaire aux apports, ayant pour mission :

- D'apprécier les apports consentis par les apporteurs ci-désignés dans la requête et la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés.
- D'établir un rapport de ses vérifications et évaluations.

Fait à LAVAL

le 22/02/2005

LE GREFFIER

Patrick GUICHAOUA

LE PRESIDENT

Blaise ZAGO